

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

Acheteur:

Référence

Affaire n°: 1018550

FACTURE n°: JW020014 du: 31/05/18

Prix Unit.

Net

Montant Net

H.T.

TVA

GARAGE DE L'AEROPORT

Qté

16 RUE BERTHELOT

BP 72

95500 GONESSE

FRANCE

Commande : JZ019167 Payeur : C00602 Compte client : C00602 Référence : Lingette

Commande WEB: 68523

Désignation

190821	Lingettes imprégnées d'une solution biodégradable pour le nettoyage d				4.00	3.22	12.88 €	C220
FRAIS_LIVRAIS	IS_LIVRAIS FRAIS DE LIVRAISON				1.00	8.00	8.00 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT :		Base HT € Code Taux Montant TVA €		TOTAL UT 6		20.00.6		
06_VIREMENT Le	30/06/18	20.88 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 4.18 €	TOTAL HT € TOTAL TVA € TOTAL TTC €		20.88 € 4.18 € 25.06 €	
N4				05.00.6				
Montant	25.06 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

25.06 €